

# Tests d'admission - Informations importantes

## LA BOÎTE AUX QUESTIONS



### **Pourquoi il y a une sélection?**

Vous avez effectué une demande d'admission dans un programme contingenté. Cela veut dire que nous avons reçu plus de demandes que la capacité réalisable dans nos classes. Malheureusement, il nous est impossible de tous vous accepter. En fonction de vos résultats aux tests psychométriques (faisant ressortir les caractéristiques de votre personnalité et vos différents types d'apprentissages), vous recevrez un de ces verdicts : admis, admis conditionnellement, en liste d'attente ou refusé.

### **Comment je peux me préparer aux tests psychométriques?**

Il n'y a pas de préparation nécessaire avant ces tests. La concentration est par contre le mot clé pour viser la réussite. Il est donc préférable d'être bien reposé et d'avoir bien mangé avant de débiter les tests. Vous pouvez également consulter le site [www.mafpt.net](http://www.mafpt.net) où vous trouverez quelques exemples de questions.

### **La passation de tests se déroulera de quelle façon?**

Dès votre arrivée, nous vous demanderons de vous rendre dans le local désigné pour le rassemblement de tous. La sélection se fera pour plusieurs programmes de l'école à la fois. Par la suite, nous nommerons les programmes et nous vous inviterons à suivre le responsable de votre groupe. Vous vous rendrez dans une classe pour la passation des tests, d'une durée de 2 h 30 à 3 h 00.

### **Si j'ai un plan d'intervention et/ou un rapport d'un professionnel nommant un diagnostic, que dois-je faire?**

Si vous souhaitez avoir la possibilité de bénéficier d'adaptations pour la passation de ces tests, il est nécessaire d'envoyer les documents comme le plan d'intervention et/ou le rapport du professionnel à Isabelle Savoie, psychoéducatrice. Ceci peut être envoyé par courriel : [isabelle.savoie@epsh.qc.ca](mailto:isabelle.savoie@epsh.qc.ca) ou encore par la poste (1455, boul. Casavant Est, Saint-Hyacinthe, Qc, J2S 8S8) à l'attention d'Isabelle Savoie. Ces documents doivent nous parvenir au plus tard, le 1<sup>er</sup> novembre pour l'entrée en hiver ou encore au plus tard, le 1<sup>er</sup> mars pour l'entrée à l'automne. Les adaptations possibles sont : l'augmentation du temps pour la passation et la possibilité d'exécuter les tests dans un local regroupant moins de candidats. De plus, si un lecteur vous est nécessaire pour les tests, il est important de nous en aviser. Pour toutes interrogations, vous pouvez joindre Isabelle Savoie au 450 773-8400 poste 6699. Il est important de vous mentionner que l'utilisation de ces possibles adaptations aux tests, **n'affectera en rien vos possibilités d'entrer en formation** dans cet établissement.

### **Que se passe-t-il si j'obtiens un verdict «admis conditionnellement»?**

Vous devez nous fournir les documents manquants et/ou la preuve de vos préalables scolaires réussis avant le début de formation afin d'être «admis» définitivement.

### **Que se passe-t-il si j'obtiens un verdict «liste d'attente»?**

En fonction des résultats que vous aurez obtenus aux tests d'intérêts et d'aptitudes, vous pourrez connaître votre rang sur cette liste en consultant votre dossier en ligne sur le [www.srafp.com](http://www.srafp.com). Si des places se libèrent dans un groupe, nous appellerons les gens sur celle-ci en suivant cet ordre.

### **Que se passe-t-il si j'obtiens un verdict «refusé»?**

Il est important d'avoir «un plan B», en cas de refus, lorsqu'on effectue une demande d'admission dans un programme contingenté. Il sera toujours possible de refaire une demande d'admission dans ce programme contingenté lors de la prochaine période d'admission (avant le 1<sup>er</sup> novembre pour l'hiver et avant le 1<sup>er</sup> mars pour l'automne, selon les programmes et les disponibilités).

Vous pouvez également explorer d'autres possibilités de formation par plusieurs options : nous visiter lors de nos Portes ouvertes et notre Foire de la formation, participer à «Élève d'un jour» en s'inscrivant sur notre site Internet, visionner nos vidéos en ligne et accomplir le questionnaire «Jeu-m'orienter!», toujours sur notre site Internet. De plus, vous pouvez rencontrer un conseiller en orientation de votre choix et visiter des sites d'information scolaire et professionnelle dans le but de vous aider dans vos réflexions.

### **Comment je peux obtenir mes résultats aux tests d'intérêts et d'aptitudes?**

L'école et la firme qui administre les tests ne donneront **aucun résultat de tests**. Si vous souhaitez avoir accès à vos résultats, vous devez suivre la procédure indiquée sur le site web [www.mafpt.net](http://www.mafpt.net). Vous devrez communiquer avec un psychologue et/ou un conseiller en orientation membre d'un ordre professionnel. Une autorisation écrite est nécessaire et le formulaire est disponible sur le site web mentionné précédemment.